



Au niveau de la baie d'Horw, l'agglomération lucernoise jouxte l'objet de l'IFP 1606 Lac des Quatre-Cantons. Sur un espace limité se concentrent infrastructures de circulation, industrie, zone universitaire, marécages asséchés et installations sportives. L'extension du campus universitaire, ainsi qu'un concept de développement offrent des chances de réorganisation et de revalorisation de la qualité paysagère.



Reponsables excursion

Prof. Béatrice Durrer dipl. ing. agr. EPF, Haute école spécialisée de Lucerne – travail social (direction) · Gwen Bessire, responsable de la protection de la nature et de l'environnement, commune de Horw · Dominik Bueckers, architecte urbaniste, Studio Vulkan architecture du paysage · représentant de la Haute Ecole de Lucerne technique & architecture · Matthias Merki, responsable du service de l'agriculture et des forêts, Canton de Lucerne



Programme

- 13:23 ① Départ station de bus Allmend West
13:30 ② Ökobrücke (pont écologique)
14:10 ③ Concept LucerneSud lac
Extension du campus de la Haute école
16:00 ④ Pause (camping)
16:15 Marécage du Steinibach (protection, entretien)
17:15 ⑤ Retour VBL depuis Horw Rank
17:30 Retour

Liaisons avec et au niveau de la rive du lac

Avant la réalisation du projet A2/6 (1998–2003), la zone de rivage au niveau d'Ennethorw était séparée de l'arrière-pays par la route cantonale A2 et le tracé de la Brünigbahn. La zone de rivage était protégée durant des décennies – voire plus d'un siècle dans le cas de la voie ferrée – contre l'intervention directe de l'homme. Ces liaisons ont également perturbé, voire empêché, les migrations animales. La population de crapauds vulgaires s'est littéralement effondrée suite à la construction de l'autoroute en 1955.

La construction du passage faunique au niveau du delta de Widenbach et la réalisation du projet A2/6 ont recréé une liaison entre les espaces vitaux au niveau du flanc du Pilate vers le lac, ainsi qu'un tronçon de ligne de rivage directement accessible. Le concept d'utilisation visait également à satisfaire les exigences de la protection de la nature, mais aussi les besoins de la population en matière de zones de détente et de proximité.

Depuis 2011, le delta du Widenbach est un objet de protection communale appartenant à l'objet de l'IFP 1606 Lac des Quatre-Cantons. Les zones étendues d'eaux dormantes et de transition entre eau et terre sont très profitables aux plantes et aux animaux, notamment le rare nénuphar jaune. Les fonds de plantes aquatiques constituent des frayères essentielles pour les poissons. Le chemin de promenade au bord du rivage entre Ennethorw et Hergiswil invite à observer la nature et à flâner.

Rivage du lac Horw – partie d'un espace urbanisé et naturel vivant

« LucerneSud » se situe au pied du Pilate, enserré entre Sonnenberg, Bireggwald, la presqu'île d'Horw et le lac des Quatre-Cantons. L'ancien paysage marécageux était devenu au cours du XX^e siècle une zone urbanisée fortement desservie. En 2010, les communes de Lucerne, Kriens et Horw se sont accordées autour d'un modèle de développement coopératif de cette zone urbanisée. Les objectifs de transformation durable en vue de former une zone urbaine diversifiée ont été formulés en 2013 dans le concept de développement territorial « LucerneSud ».

Le concept se base sur les qualités existantes et les potentiels de l'espace paysager et urbanisé. L'objectif est la constitution d'un réseau solide d'espaces libres publics formant l'ossature du développement urbain.

Une variété d'espaces urbains et espaces libres linéaires relie les points forts urbains et établissent des liens historiques entre les centres des villages. Des structures d'espaces libres marquantes et des dominantes urbaines devraient faciliter l'orientation et souligner les interactions. Les futures situations urbaines serviront de modèles si elles sont identifiables à différentes vitesses – piétons, cyclistes et automobilistes. Cette ossature d'espaces libres et urbains constitue le cadre de développement en vue d'un quartier urbain vivant doté d'une identité lisible.

Le bassin lacustre de Horw forme l'extrémité méridionale et le point de départ de l'espace urbanisé de LucerneSud. Il constitue d'ores et déjà un site essentiel pour l'identité et la vie de Lucerne sud en tant qu'espace naturel et d'activités sportives et de loisirs. L'espace est ainsi un exemple de conflit permanent, lors de la conception, entre d'une part les exigences de création de nouvelles surfaces de détente et de séjour et, d'autre part, la préservation et la promotion de valeurs naturelles existantes.

En tant qu'élément paysager, le bassin lacustre doit désormais pouvoir être vécu dans sa globalité. Cela suppose, en partie centrale, un renforcement de la liaison transversale le long du lac pour la faune et la flore, mais aussi pour la population le père et son fils. La voie cantonale constituant l'adresse sert de nouvelle liaison et d'extrémité à l'espace urbanisé. L'espace libre de la zone du lac s'étend ainsi entre le rivage du lac et la voie cantonale. Ponctué d'utilisations sportives, de loisirs et de détente, il offre aux nouveaux habitants de Lucerne sud une « zone commune » formant un tout.



Campus Horw de la Haute école de Lucerne

Le campus Horw constituait l'une des dominantes urbaines en périphérie de la zone urbanisée de Lucerne sud qui doit être réalisée dans un proche avenir: la Haute école de Lucerne – Technique & architecture doit être rénovée et agrandie sur l'actuel site. Les différents sites de la Haute école pédagogique de Lucerne (PH Luzern) doivent en outre être réunis à cet emplacement. La réalisation est prévue par étapes entre 2020 et 2026. Le canton de Lucerne a pour cela réalisé un aménagement test. Désormais développé, le projet intègre des éléments du modèle de Lucerne sud – comme la allée sud et la promenade –, de sorte que le campus soit desservi de toutes parts et correctement relié au site de la Haute école.

Marécage du Steinibach

D'une surface de 8,4 ha, le marécage du Steinibach est le second par ses dimensions au niveau du lac des Quatre-Cantons. Les premières démarches du conseil municipal de Horw en 1963 auprès du département cantonal de la construction sont à l'origine de la promulgation par le Conseil d'État, en 1972, de l'Ordonnance de protection du marécage du Steinibach. La zone est depuis protégée en tant que bas-marais et zone de frayage d'amphibiens d'importance nationale.

Avec la cariçaie, les marais de transition, mégaphorbiaire et zone d'eaux dormantes avec ceinture de roselières, les différents espaces vitaux du marécage du Steinibach offrent de bonnes conditions de vie et de nourriture à une grande diversité d'espèces – notamment 200 espèces d'oiseaux nicheurs et migrateurs ou 351 espèces de coléoptères. Le marécage du Steinibach abrite des espèces rares et menacées comme le triton vulgaire ou palmé, ou encore la savoureuse linaïgrette. Un concept de protection et d'entretien constitue la base de travaux d'entretien.

La zone de protection est soumise à une forte pression d'utilisation: le marécage du Steinibach est effectivement entouré de la station balnéaire, du terrain de camping TCS, des installations de sport et d'athlétisme, des zones résidentielles et de la Winkelstrasse.